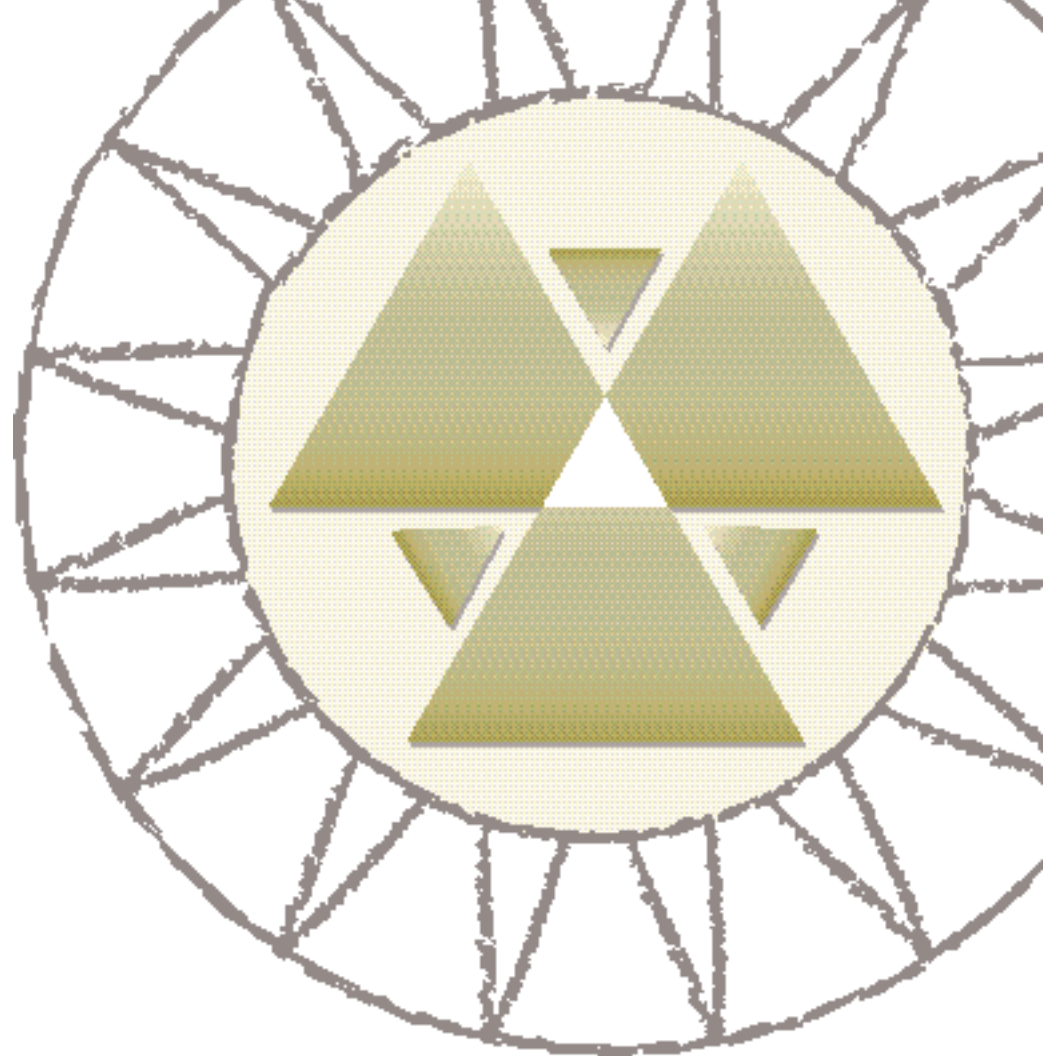


RAPPORT ANNUEL  
**1998.1999**

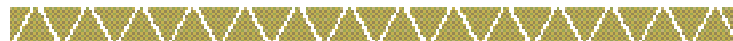
RAPPORT ANNUEL  
**1999.2000**

Canada



**La Convention  
de la Baie James  
et du Nord québécois  
et  
La Convention du  
Nord-Est québécois**

**CRIS • INUITS • NASKAPIS**



### *Note d'information*

Les rapports sur la CBJNQ et la CNEQ ont été déposés au Parlement jusqu'en 1998, conformément à la *Loi sur le règlement des revendications des Autochtones de la Baie James et du Nord québécois* qui spécifiait que les rapports devaient porter sur l'année civile alors que le gouvernement fédéral ne peut rendre compte de ses dépenses que sur la base de l'année financière. À partir du présent rapport, et les activités et l'information financière couvrent l'année financière allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Étant donné cette transition, la partie 1998-1999 de ce rapport ne rend compte que des activités qui ont eu lieu entre janvier et mars 1999, les neuf premiers mois de 1998-1999 (avril à décembre 1999) ayant été couverts dans l'édition de 1998.



Affaires indiennes  
et du Nord Canada

Indian and Northern  
Affairs Canada

Le site Internet d'AINC est à l'adresse :  
<http://www.ainc-inac.gc.ca>

Publié avec l'autorisation du ministre  
des Affaires indiennes et du Nord canadien,  
Ottawa, 2002

QS-Q036-006-BB-A1  
No de catalogue : R71-38/2000  
ISBN 0-662-65953-8



# Avant-propos du ministre



En ma qualité de ministre responsable de la coordination des activités liées aux obligations fédérales découlant de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) et de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ), je suis heureux de présenter les rapports annuels 1998-1999 et 1999-2000 sur la mise en oeuvre de ces conventions. Les rapports traduisent également les activités et les dépenses effectuées pour les Cris, les Inuits et les Naskapis au titre des autres programmes fédéraux.

En mars 1999, les Cris de Waskaganish, le Grand Conseil des Cris du Québec, le Québec et le Canada ont conclu une entente de 45 millions de dollars portant sur la construction d'une route d'accès à Waskaganish. La participation financière du Canada à ce projet s'est élevée à 24 millions de dollars. Conformément aux intentions exprimées à la Table ronde Cris-Canada en juin 1998, des progrès ont été enregistrés aux tables sectorielles de l'environnement, de la justice et des services de police. En 1999-2000, une table particulièrement importante, présidée par Développement des ressources humaines Canada (DRHC), a été mise sur pied afin d'en arriver à une entente globale sur la prestation des programmes réguliers et des programmes de formation spéciale de DRHC requis pour remplir les obligations découlant du chapitre 28 de la CBJNQ. En 1999-2000, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a fourni 2,6 millions de dollars pour l'achat d'équipement de protection contre l'incendie dans les collectivités crie. Les négociations se sont poursuivies en vue de la conclusion d'ententes pluriannuelles sur le financement de l'Association crie de tourisme et de pourvoirie, et l'Association crie d'art et d'artisanat, tandis qu'un accord a été conclu avec l'Association crie des trappeurs pour une période d'un an.

Concernant les Inuits, des progrès importants ont été accomplis dans le dossier de l'habitation au Nunavik. En mars 1999, une entente intérimaire de 10 millions de dollars, dont 5 millions à titre de contribution fédérale, a été signée par le Québec, le Canada et la Société Makivik visant la construction et l'entretien de 43 nouvelles maisons préfabriquées. Au cours de 1999-2000, les parties ont fait un travail de recherche intensif en vue de négociations devant conduire sous peu à la signature d'une entente à long terme en matière de logement au Nunavik. À l'été 1999, le premier projet de l'entente de 30 millions de dollars, échelonnée sur 10 ans, signée entre la Société Makivik et le Canada portant sur les infrastructures maritimes, a été achevé à Kangiqsualujjuaq. Plus tard en 1999-2000, des fonds supplémentaires de 4,9 millions de dollars ont été octroyés par l'entremise d'AINC pour financer l'achat de nouveaux équipements afin d'accélérer les travaux d'infrastructures maritimes.

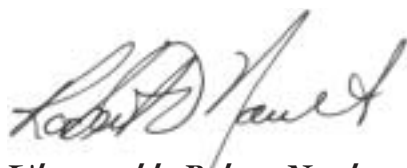
En novembre 1999, le Canada, le Québec et la Société Makivik ont procédé à la signature de l'Accord politique pour la création de la Commission du Nunavik, qui aurait pour but de proposer une forme de gouvernement pour le Nunavik. Depuis le début des travaux de la Commission, AINC collabore étroitement avec les commissaires à la préparation et à la tenue des premières audiences publiques au Nunavik.

Pour ce qui est de la CNEQ et des Naskapis, une nouvelle entente quinquennale sur le financement des immobilisations de leur collectivité a été signée en juillet 1999. Cette entente prévoit la construction d'une caserne d'incendie autonome, d'un nouveau secteur résidentiel, d'un entrepôt, et l'agrandissement du bureau de la bande. D'autre part, les négociations relatives à l'exploitation d'installations électriques à Schefferville et l'acquisition de droits hydrauliques auprès de Terre-Neuve se sont poursuivies.

Comme l'ensemble de ce rapport en témoigne, des progrès constants ont été accomplis dans la mise en oeuvre des différents éléments de la CBJNQ au cours des deux années à l'étude. L'existence des Ententes de mise en oeuvre avec les Inuits et les Naskapis s'est avérée bénéfique pour les relations suivies et la solution des problèmes.

La Table ronde Cris-Canada a lancé plusieurs initiatives qui profiteront beaucoup aux collectivités cries. Cependant, le processus d'aboutissement à des ententes par la voie de la négociation peut s'avérer difficile et d'une lenteur décourageante, autant pour les observateurs que les participants. L'intention des deux parties est de progresser, mais il existe des divergences dans les façons de voir, les priorités et les attentes qui nuisent encore à notre capacité de progresser.

Des ministères et organismes fédéraux ont travaillé ensemble à la réalisation de plusieurs contributions permanentes afin de renforcer les collectivités cries, inuites et naskapie aux termes de la CBJNQ et de la CNEQ. Le gouvernement du Canada entend poursuivre sur cette lancée.



*L'honorable Robert Nault, c.p., député,  
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien*